

Séance du 14 décembre 2022

Président : M DESEILLE François

Membres présents : M BERTHIER Christophe – Mme BONNERY Andrée – M DAVID Bruno – M
MAGLICA Georges - M SAVONNET Bernard

Membres excusés : M REBSAMEN François, ayant donné pouvoir à M DESEILLE François –
Mme TENENBAUM Françoise ayant donné pouvoir à M BERTHIER Christophe – M BORDAT
Pierre ayant donné pouvoir à M SAVONNET Bernard

*Objet
de la délibération*

2. Politique financière et comptable de l'Établissement

2. 1. Décisions modificatives 2022

Les décisions modificatives telles que présentées ci-après au Conseil d'Orientation et de
Surveillance permettent d'inscrire les crédits budgétaires pour tenir compte :

- De la nécessité de crédits supplémentaires pour le paiement du dépôt de garantie du local
prise à bail 2 impasse des Charrières à Quetigny et du décalage du lancement des travaux
d'aménagement des locaux de la Place du 30 Octobre.
- De l'actualisation des provisions de restructuration et des prises en charge pour validations
de services.

Dépenses de fonctionnement

| | |
|---|-------------|
| Compte 872.000 000 – Charges diverses imputables aux exercices antérieurs | + 25 000 € |
| Compte 686.820 000 – Dotation provision restructuration | + 112 000 € |

Recettes de fonctionnement

| | |
|--|-------------|
| Compte 786.721 000 – Reprises sur provisions exceptionnelles | + 112 000 € |
| Compte 875.000 000 – Profits exceptionnels | + 25 000 € |

Dépenses d'investissement

| | |
|---|-------------|
| Compte 158.720 000 – Provision pour risques restructuration | + 112 000 € |
| Compte 216.200 000 – Agencements Aménagements Installations | - 1900 € |
| Compte 270.109 000 – Dépôt de garantie impasse des Charrières | + 1900 € |

Recettes d'investissement

| | |
|--|-------------|
| Compte 158.720 000 – Restructuration personnel | + 112 000 € |
|--|-------------|

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Dijon a adopté, à l'unanimité, les décisions modificatives présentées.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or.

Pour copie certifiée conforme,
Le Vice-Président,

François DESEILLE



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 DEC. 2022

